

BE-A0527_712352_712755_FRE

Inventaire des archives de la communauté de Bruyelle, début du XVIe siècle - 1752



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	7
Organisation.....	7
Archives.....	8
Historique.....	8
Acquisition.....	8
Contenu et structure.....	9
Contenu.....	9
Sélections et éliminations.....	9
Accroissements / compléments.....	9
Mode de classement.....	9
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	11
I. Gestion des biens communaux.....	11
A. Généralités.....	11
B. Warechaix, marais et communaux.....	11
II. Finances.....	13
11 - 25 Acquits et justificatifs aux comptes de la massarderie. 1661-1750.....	13
III. Fiscalité.....	15
A. Fiscalité directe.....	15
30 - 33 Registres des assiettes de tailles. 1630-1736.....	15
34 - 35 Comptes de tailles. 1676-[fin du XVIIe siècle].....	15
36 - 62 Acquits et justificatifs aux comptes de tailles. 1663-1718.....	15
B. Fiscalité indirecte.....	18
IV. Affaires militaires.....	20
V. Bienfaisance.....	21
89 - 102 Acquits et justificatifs aux comptes des pauvres. 1660-1737.....	21
VI. Culte.....	23
106 - 113 Acquits et justificatifs aux comptes de l'église. 1660-1749.....	23

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Communauté de Bruyelle

Période:
1500 - 1795

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0527.288

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 115.00
- Etendue inventoriée: 0.50 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Tournai

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les archives décrites dans cet inventaire sont publiques et librement accessibles.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les règles en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Communauté de Bruyelle ¹

HISTORIQUE

Faute d'archives, on sait très peu de choses du Bruyelle médiéval. Le petit village, situé sur une berge sèche de la rive gauche de l'Escaut, apparaît dans les sources pour la première fois en 1187 (*Bruella*). Le toponyme renvoie soit au terme roman *brucus*(bruyère) soit, plus vraisemblablement, au celtique *brogil*(terrain marécageux), très fréquent dans la région et le long de l'Escaut (quartier du Bruille à Tournai, Bruille-lez-Marchiennes, Bruille-Saint-Amand). La population du village était estimée à 300 communians en 1720 et 92 familles en 1755 ²; elle crût fortement au milieu du XVIIIe siècle pour atteindre 792 habitants en 1801.

L'extraction et la transformation de pierre calcaire (la pierre dite "de Tournai"), dont des bancs affleurent dans le village, ont constitué depuis le bas Moyen âge une source importante de revenus pour de nombreux habitants. Le sous-sol de Bruyelle recèle une autre richesse: l'argile, particulièrement appréciée dans la réalisation des faïences. Ces gisements, à proximité immédiate de Tournai, furent très tôt exploités par les potiers et céramistes; ils ne sont pas étrangers à l'essor que connut cette industrie en ville entre le XVIIe et le XIXe siècle.

La proximité de l'Escaut conférait au village une autre caractéristique: celle de la présence de nombreux marais ou terrains inondables, destinés au pâturage commun. Au XVIIIe siècle, la communauté de Bruyelle déclarait 20 bonniers de *waréchaixou* terrains incultes, dont 18 inondés et "tousjours plein de boue" ³. Sur le plan paroissial, Bruyelle était considéré comme une dépendance de l'église de Hollain, dont le patron était l'abbaye Saint-Pierre de Gand (depuis 1150 au plus tard); la séparation effective entre les deux paroisses ne fut réalisée qu'au début du XIIIe siècle ⁴.

Par sa situation particulière, Bruyelle faisait partie, depuis au moins la fin du Moyen âge, de la nébuleuse des terres dites "d'Empire", particulièrement nombreuses et disséminées en Tournaisis et à l'ouest du comté de Hainaut. Ce statut féodal particulier de la seigneurie avait, semble-t-il, permis à la

1 La communauté est le terme qui revient le plus souvent pour désigner la réunion des chefs de famille de Bruyelle et des personnes sous leur responsabilité, de tous les manans résidant dans le territoire paroissial et qui, sous l'Ancien régime, s'administrent eux-mêmes ou grâce à un massard.

2 Tournai, Archives de l'État (AÉT), États de Tournai-Tournaisis, 3485.

3 AÉT, États de Tournai-Tournaisis, 938.

4 VOS J., L'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas-des-Prés (Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai, 12), Tournai, 1873, p. 147, n° 79.

communauté d'échapper à la fiscalité directe du comté de Flandre, mise en place dans cette province dès le XIV^e siècle ⁵. C'est en tous cas avec le statut de terre franche qu'elle apparaît dans un recensement du 23 août 1550, au même titre que Pipaix, Grandmetz, Ghysegnies et le Trou d'Antoing. Au XV^e et XVI^e siècle, ces différents fiefs relevaient d'une juridiction spéciale dite les "francz fiefs de l'empire enclavez en Haynnau", mais nous ignorons si cette juridiction s'appliquait à Bruyelle, vu que le village n'était pas enclavé en Hainaut.

Quand le Tournaisis, conquis par Charles Quint en 1521, fut à son tour soumis à un régime d'imposition régulier, Bruyelle parvint à faire valoir son statut d'enclave pour esquiver les revendications des États du Tournaisis, notamment en 1562 ⁶. Mais cette immunité fiscale ne pouvait pas durer. À partir de 1590 ⁷, 1591 ⁸, 1592 ⁹, 1593, 1594 ¹⁰ et les années suivantes ¹¹, Philippe II puis les archiducs Albert et Isabelle accordèrent aux États de Tournaisis de pouvoir lever divers impôts au bonnier partout en Tournaisis, en ce compris dans les terres contentieuses telles Bruyelle et Blandain. Mais la résistance des habitants se revendiquant "du ressort de Pamele" s'organisa et ceux-ci intentèrent un procès contre les États en 1601. En 1603 les États parviennent finalement à soumettre le village à des levées d'aides annuelles qui ne seront plus contestées (inv. 81) ¹²; cette année-là est dressé le cahier de dénombrement des biens immobiliers du village, portant la superficie fiscale de Bruyelle à 205 bonniers et demi, et qui servira de base à toutes les assiettes d'imposition jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Enfin, par une ordonnance de 1653, Bruyelle est finalement contraint, avec d'autres terres franches, de contribuer de manière permanente aux aides ordinaires avec les États de Tournaisis. Mais Bruyelle, comme les autres terres franches, bénéficiait encore alors d'un statut d'exception sur le plan de la fiscalité indirecte; s'y multipliaient donc les brasseries et cabarets où les habitants des villages voisins pouvaient s'abreuver de boissons défiscalisées et donc moins chères. Là aussi, les États réagiront en réglementant, dans un premier temps, le quota de consommation (1723, 1741), puis en soumettant, au milieu du XVIII^e siècle, l'ensemble des terres franches "du Tournaisis et du Hainaut adjoint" à une régie particulière.

5 On ignore si Bruyelle fut incluse dans les "enclaves de l'Empire" qui, en 1473, participèrent à hauteur de 1000 couronnes à l'aide de 500000 couronnes imposées alors aux Pays-Bas.

6 ARNOULD M.-A., L'impôt direct dans le Tournaisis au début du régime espagnol (1523-1571), dans Recherches sur l'histoire des finances publiques en Belgique, t. I (Acta historica Bruxellensia, 1), Bruxelles, 1967, p. 267.

7 Bruxelles, Archives générales du Royaume (AGR), Papiers d'État et de l'Audience, 770, f° 117 r°-120 r°.

8 Ibidem, f° 123 r°-124 v°. Documents cités par DEPAUW C., Étude critique des dénombrements d'exploitations dans le Tournaisis à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, Mémoire de licence inédit, U.C.L., 1979, p. 11, note 4 et STENGERS-LIMET A., Une fiscalité particulière dans les anciens Pays-Bas. Les terres franches, dans Anciens pays et assemblées d'États, t. 84, Courtrai-Heule, 1985, p. 132, note 117.

9 AGR, Papiers d'État et de l'Audience, 770, f° 161 r°-162 r° et 167 r°-170 r°.

10 Lille, Archives départementales du Nord (ADN), B1635, f° 45 v°-46 v°.

11 1596: impôt de 15 patards au bonnier (AÉT, Conseil provincial de Tournai-Tournaisis, 4, f° 344-351); 1599: impôt équivalant au 20^e du revenu des biens immobiliers (ADN, B1637, f° 33 v°-34 v°); 1600: impôt de 15 patards au bonnier (Ibidem, f° 48 r°-49 v°); etc.

12 Voyez l'impôt de 20 patars au bonnier octroyé par les archiducs aux États, le 20 janvier 1604 (ADN, B1639, f° 30 v°-32 v°).

Cette situation perdurera jusqu'à la fin de l'Ancien régime.

La communauté de Bruyelle prend fin en 1795, lors de la réorganisation des pouvoirs sous la Convention. Elle est remplacée par une commune, alors intégrée au canton de Froidmont, dans l'arrondissement judiciaire de Tournai. Depuis la fusion de 1977, elle fait partie de la commune d'Antoing.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

L'essentiel des compétences propres à la communauté est exercé par un receveur ou " massard ", attesté seulement depuis le XVII^e siècle à Bruyelle mais dont l'origine est sans doute plus ancienne.

L'assemblée de la communauté d'habitants a en charge toutes les matières qui la concernent, hormis la justice qui est une compétence seigneuriale déléguée à l'échevinage et qui ne touche que les sujets de la seigneurie à titre individuel. Ces compétences spécifiques de la communauté concernent principalement la gestion, l'exploitation et la défense des biens communaux qui appartiennent en propre à la collectivité et dont les maigres revenus alimentent la caisse de la massarderie. Elle nomme le massard ou receveur chargé de collecter les revenus ordinaires de la communauté et d'effectuer les dépenses nécessaires ; les comptes, remis annuellement, font l'objet d'un contrôle attentif. Dans le cadre de la gestion paroissiale, elle est directement impliquée dans le soin apporté aux plus démunis : veuves, orphelins, pauvres, notamment en désignant le ou les pauvrisseurs. De même, elle intervient dans la vérification des comptes de l'église et, sans doute aussi, dans le financement et l'entretien de certaines parties du sanctuaire paroissial : clocher, nef et cimetière.

L'essentiel de l'activité de cette assemblée, à partir du XVI^e siècle, porte cependant sur les questions de fiscalité : négociations avec les institutions supérieures, nomination d'un collecteur des diverses tailles et impôts levés au village, suivi et vérification de cette gestion.

La nécessité impose parfois que la communauté se réunisse au complet.

Généralement, l'assemblée d'habitants est prévenue d'une réunion prochaine par un sergent seigneurial, à la sortie de la messe hebdomadaire. Devant le bailli ou son lieutenant et les gens de loi, assistés du greffier, les manants s'assemblent " au son de cloche en manière accoustumée " en la " chambre des plaids ordinaires " (inv. 91, 1738), pour prendre connaissance d'une affaire particulière. Après délibération, ils aposent leur signature - leur marque s'ils ne savent pas écrire - au bas d'un procès-verbal.

Les comptes de Bruyelle n'ont pas été conservés mais grâce à différents acquis et justificatifs, on peut donner la liste des massards du village (voir annexe).

Leur mandat était sans doute très court, renouvelé annuellement. On les voit effectuer divers paiements, sur ordre du bailli, pour le compte de la communauté.

ORGANISATION

La communauté a la personnalité juridique : elle possède des biens, peut être astreinte en justice ou elle-même faire défendre ses droits, par exemple devant

l'échevinage local.

Nous renvoyons ici à l'inventaire relatif à l'échevinage et à la cour féodale de Bruyelle au sujet de la composition et du rôle des échevins, du greffier et des sergents de Bruyelle en matière judiciaire. Ici comme ailleurs, ces différents officiers, bien que nommés par le seigneur de la principale seigneurie du village, " à clocher " ¹³, sont à " double face " dans le sens qu'ils peuvent être à la fois, selon les circonstances, des officiers seigneuriaux ou des délégués de la communauté mandatés et agissant en son nom. Le bailli fait ainsi office de représentant auprès des États de Tournaisis en 1693 pour négocier la quote-part de la communauté en matière de contributions (inv. 75), le greffier de même 1710 et 1711 (inv. 80) et deux échevins en 1715 (inv. 82).

ARCHIVES

HISTORIQUE

On ne possède aucune donnée sur l'histoire des archives de Bruyelle antérieurement à leur versement.

ACQUISITION

Les archives proviennent de la paroisse de Bruyelle. Lors d'une inspection effectuée au presbytère de la commune le 31 août 1976, Daniel Van Overstraeten mentionne la présence de documents relatifs à la communauté rurale de Bruyelle. Aucune trace du versement de ces archives n'a pu être retrouvée dans le registre d'entrées.

13 La paroisse de Bruyelle comprenait également une partie de son territoire dépendant de la seigneurie de Lannoy, mouvant de la cour de Maire, en Tournaisis. Il est bon de rappeler que le ressort paroissial et le ressort seigneurial n'étaient pas équivalents.

Contenu et structure

CONTENU

Ce petit fonds, très fragmentaire, porte essentiellement sur le XVIIe et la première moitié du XVIIIe siècle.

On y retrouve des archives relatives aux différentes activités et compétences de la communauté de Bruyelle en matière de gestion des biens communaux, de finances et de fiscalité, de culte et de bienfaisance.

Il faut souligner ici une belle série de registres aux tailles, avec ses pièces justificatives, mais déplorer une lacune importante, celle de la comptabilité de la massarderie, dont ne nous sont parvenus que quelques acquits épars.

Langues et écriture des documents

Toutes les pièces sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Vu la petitesse du fonds et le caractère historique des documents versés, aucun tri postérieur au versement n'a été effectué.

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Pas d'accroissement prévisible.

MODE DE CLASSEMENT

Les archives mentionnées dans le présent inventaire ont été mêlées, lors de leur versement, avec celles de l'échevinage et de la cour féodale de Bruyelle. Afin de respecter la notion de producteurs d'archives, il a fallu scinder cet ensemble en deux groupes bien distincts :

1° les archives de la communauté, contenant toutes les pièces relatives aux différentes prérogatives communes dont les habitants avaient la gestion, en matière de finances, de fiscalité, de biens communaux, d'affaires militaires (dont la charge financière reposait sur les habitants), de la bienfaisance et enfin du culte (c'est l'objet du présent inventaire). Il est à noter ici que les archives relatives à l'assistance publique semblent bien provenir du fonds de la communauté de Bruyelle (notamment du fait de la supervision par la communauté de la comptabilité des pauvresseurs), mais ne sont pas issues de la Table des pauvres en elle-même ; cette dernière hypothèse aurait nécessité la création d'un inventaire distinct.

2° les archives touchant l'échevinage et la cour féodale, et portant sur les compétences judiciaires de ces deux organes : juridiction contentieuse et gracieuse de la première, juridiction et administration des fiefs pour la

seconde. Cette seconde partie est l'objet d'un autre inventaire.

Le plan de classement du fonds est assez classique. Il a été établi, avec quelques petites adaptations, d'après COPPENS (H.), *De ontsluiting van archieven. Richtlijnen en aanbevelingen voor de ordening en beschrijving van archieven in het Rijksarchief(Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Miscellanea archivistica. Manuale, 21)*, Bruxelles, 1997, p. 440-446.

I. Gestion des biens communaux

A. Généralités (inv. 1)

B. Warechaix, marais et communaux (inv. 2-10)

II. Finances (inv. 11-28)

III. Fiscalité

A. Fiscalité directe (inv. 29-73)

B. Fiscalité indirecte (inv. 74-84)

IV. Affaires militaires (inv. 85-87)

V. Bienfaisance (inv. 88-104)

VI. Culte (inv. 105-114)

Description des séries et des éléments

I. GESTION DES BIENS COMMUNAUX

A. GÉNÉRALITÉS

- 1 Règlement touchant l'utilisation des warechaix, l'entretien des fossés, la possession d'oies, l'usage des communaux, la levée des dîmes et les droits de pêche dans l'Escaut. [Début du XVI^e siècle].
1 pièce

B. WARECHAIX, MARAIS ET COMMUNAUX

- 2 Procès-verbaux de visites et assiette de tailles destinées à la réfection des fossés du marais de Bruyelle. 1607.
3 pièces
- 3 Procès-verbal d'adjudication, par Jacques Barbieux, massard, de la location de différentes portions de terres à Lannoy. [Fin du XVII^e ou début du XVIII^e siècle].
1 cahier
- 4 Procès-verbal d'adjudication, par Jacques Barbieux, massard, de la vente d'arbres croissant sur les waréchaix et communaux de Bruyelle. 1701.
1 cahier
- 5 Pièces touchant le procès entre les gens de Loi de Hollain et ceux de Bruyelle, au sujet de travaux liés à l'écoulement des eaux par les prairies et marais de Bruyelle, en 1688 et 1689, et la réalisation d'un nouveau fossé aux frais des habitants de Bruyelle. 1705-1716.
7 pièces
- 6 Requête des manants occupant les six bonniers de communaux de Bruyelle d'obtenir modération de leur location en raison du faible produit des herbes fauchées. 1712.
1 pièce
- 7 Pièces du procès porté devant le conseiller du bailliage de Tournai et commissaire Deschamps, entre Jean-François Prevost, bailli de Bruyelle, intimé, et Laurent Petit, appelant, au sujet d'empiètement sur la " commune " et le rieu de Bruyelle. 1716-1717.
1 liasse
- 8 Règlement touchant la gestion des six bonniers de terres et tourbière appartenant à la communauté. 1724.
1 pièce

- 9 Acte du bailli et gens de Loi retardant la passation des herbes des six bonniers de communaux, pour le plus grand profit de la communauté. 1752. 1 pièce
- 10 Extrait du registre aux plaids de Bruyelle, touchant un procès entre Jean-Baptiste Wattecamps, massard du lieu en 1750, et Théodore Henno, touchant l'arrentement d'herbes [appartenant à la communauté ?]. 1752. 1 cahier

II. FINANCES

*11 - 25 ACQUITS ET JUSTIFICATIFS AUX COMPTES DE LA
MASSARDERIE. 1661-1750.*

11	1661.	3 pièces
12	1662.	1 pièce
13	1677.	1 pièce
14	1680.	5 pièces
15	1681.	1 pièce
16	1682.	1 chemise
17	1686.	3 pièces
18	1690.	1 pièce
19	1693.	9 pièces
20	1694.	4 pièces
21	1695.	3 pièces
22	1702.	2 pièces
23	1734.	1 pièce
24	1749.	1 chemise
25	1750.	

1 pièce

- 26 Mandement de Nicolas Tournois, lieutenant du bailli de Bruyelle, au premier sergent de la seigneurie, de contraindre Jacques-Antoine Chaval, massard de Bruyelle, au paiement du solde de son compte rendu en 1684, purgé en 1685. [1685].
1 pièce
- 27 Acquits et justificatifs au profit de Guillaume Dugardin, marchand de grain à Tournai et greffier de Bruyelle. 1686.
6 pièces
- 28 Compte des biens meubles gisant à Bruyelle rendu au bailli et échevins dudit lieu. [1701-1702].
1 cahier
- 29 Pièces d'un procès entre Barthélemy Meurisse et Jacques Lespesse, touchant la liquidation du compte de la massarderie rendu par ce dernier en 1707. 1710-1713.
8 pièces

III. FISCALITÉ

A. FISCALITÉ DIRECTE

30	30 - 33 REGISTRES DES ASSIETTES DE TAILLES. 1630-1736. 1630-1660.	1 volume
31	1660-1674.	1 volume
32	1675-1682.	1 volume
33	1725-1736.	1 volume
34	34 - 35 COMPTES DE TAILLES. 1676-[FIN DU XVIIIÈ SIÈCLE]. 1676-1677.	4 cahiers
35	[Fin du XVIIe siècle].	1 cahier
36	36 - 62 ACQUITS ET JUSTIFICATIFS AUX COMPTES DE TAILLES. 1663- 1718. 1663.	1 pièce
37	1664.	1 pièce
38	1665.	1 pièce
39	1666.	1 pièce
40	1669.	1 pièce
41	1670.	1 pièce
42	1672.	1 pièce

1 pièce

43 1676.

1 chemise

44 1680.

1 pièce

45 1681.

3 pièces

46 1682.

2 pièces

47 1686.

1 pièce

48 1687.

1 pièce

49 1690.

1 pièce

50 1693.

1 pièce

51 1707.

1 pièce

52 1709.

2 pièces

53 1710.

3 pièces

54 1711.

8 pièces

55 1712.

1 chemise

56 1713.

1 chemise

57 1714.

9 pièces

58 1715.

6 pièces

59	1716.	5 pièces
60	1717.	4 pièces
61	1718.	4 pièces
62	[XVIIIe siècle].	3 pièces
63	Apostille des États du bailliage de Tournais au sujet d'une requête des gens de Loi de Bruyelle, les imposant d'une taille au bonnier et au revenu de leurs habitants. 1655.	1 pièce
64	Copie d'une requête des États du bailliage de Tournai et Tournais au Conseil privé à Bruxelles visant à supprimer l'impôt sur le bétail. [Après 1664].	1 pièce
65	Dénombrement des " têtes " et du bétail de la seigneurie de Bruyelle. [1687]-1706.	2 pièces
66	Pièces touchant les tailles dues par le seigneur de Lannoy. 1687-1719.	6 pièces
67	État des honoraires et vacations du bailli, M. Dupré, en 1693, touchant les contributions de la communauté. 1694.	1 cahier
68	Déclaration des terres occupées par Georges Chaval. [XVIIe siècle].	1 pièce
69	État des tailles dues par le sieur Delhausie pour trois bonniers 1200 verges de terres, pour les années 1694-1701, qu'il a refusé de payer et pour lesquelles il a été condamné. [De ou après 1701].	1 cahier
70	Acte de compensation financière accordée par le bailli et les échevins au seigneur de Farvacques et son épouse, pour les apaiser de leurs prétentions d'être remboursés de leurs cotisations de taille depuis trente ans. 1705.	1 pièce

-
- 71 Acte d'accord entre les gens de Loi de Bruyelle et de Hollain concernant le payement d'une taille au bonnier. 1705. 1 pièce
- 72 État des salaires dus par la communauté à Jean-Alexandre Dismal, greffier, pour vacations extraordinaires auprès des États de Tournaisis en matière de contributions, en 1710 et 1711. [De ou après 1711]. 1 pièce
- 73 Attestations fournies par la Loi de Bruyelle aux États de Tournaisis que, bien qu'étant terre franche, relevant du Trou d'Antoing et suivant la coutume de Pameleà Audenarde, le village a été soumis aux aides du Tournaisis depuis 1603. 1716. 2 pièces
- 74 Procuration donnée par les gens de Loi et habitants de Bruyelle envers Jean-Baptiste Placquet et Philippe-François Duroisin, échevins, pour négocier auprès des États de Tournaisis une modération de la taille. 1745. 1 pièce
- B. FISCALITÉ INDIRECTE*
- 75 Copie d'un octroi accordé par les archiducs Albert et Isabelle à la Loi de Bruyelle pour pouvoir lever un impôt de cinq patars sur chaque tonneau de bière, destiné à redresser les finances du village, en 1621. 1663. 1 pièce
- 76 Acquits et justificatifs aux comptes d'Abraham de May, collecteur d'un impôt sur la bière. 1673-1674. 7 pièces
- 77 État des paiements faits par Abraham de May, fermier des maltôtes de Bruyelle, au bailliage de Tournai. 1686. 2 pièces
- 78 Pièces du procès devant le Parlement de Tournai entre les fermiers d'eau de vie et tabac de Tournai et du Tournaisis, et les gens de Loi de Bruyelle et Jacques Lespesse, débiteur de brandevin, touchant la consommation de brandevin et tabac. 1707. 3 pièces
- 79 État des frais supportés par Mathieu Vincre, pour avoir, sur ordre du seigneur, de la Loi et des manants de Bruyelle, vaqué à un procès contre messieurs du Parcque et Galonniez, au sujet du tabac et du brandevin. 1708.

1 pièce

- 80 Pièces relatives aux amendes imposées par le receveur des États du bailliage de Tournai et Tournais aux habitants de Bruyelle qui ont enfreint la législation sur la bière. 1717.
8 pièces
- 81 Attestation du lieutenant, échevins et habitants de Bruyelle qu'Isabelle delannoy, tenant en arrentement une maison à usage de boulangerie, y a débité de la bière à l'insu du seigneur et la communauté. 1720.
1 pièce
- 82 États comptables pour des frais de brassage de bière. 1722.
2 pièces
- 83 Procès-verbaux de publication et d'enregistrement, par la communauté de Bruyelle, d'ordonnances émanant du comte de Cuvelier, surintendant de Tournai et Tournais, au sujet des eaux de vie, vins et bières. 1738.
3 pièces
- 84 Pièces d'un procès intenté par le seigneur de Bruyelle contre les cabaretiers et brasseurs du lieu, au sujet du droit seigneurial d'afforage. 1739.
2 pièces
- 85 Pièces d'un procès intenté par les gens de Loi contre Pierre-Joseph Vanzeelle, cabaretier de Bruyelle, pour fabrique illégale de genièvre. 1739.
2 pièces

IV. AFFAIRES MILITAIRES

- 86 État des frais supportés par Jean de le Porte, lieutenant de Bruyelle, pour loger, rétribuer et nourrir des soldats de passage dans le village en 1643 et 1644. 1644. 1 pièce
- 87 Notes déchargeant Nicolas Tournois, lieutenant de Bruyelle, d'une partie des fournitures de bois, pailles et chandelles payées par la communauté du lieu pour les soldats et paysans faisant la garde du village. 1685-1686. 1 pièce
- 88 Déclaration d'habitants de Bruyelle au sujet des pertes subies en raison du passage et des réquisitions effectuées par les troupes françaises dans le village. 1707-1708. 1 chemise

V. BIENFAISANCE

*89 - 102 ACQUITS ET JUSTIFICATIFS AUX COMPTES DES PAUVRES.
1660-1737.*

89	1660.	1 pièce
90	1685.	3 pièces
91	1686.	1 chemise
92	1687.	6 pièces
93	1692.	3 pièces
94	1693.	1 pièce
95	1694.	2 pièces
96	1701.	3 pièces
97	1704.	3 pièces
98	1705.	7 pièces
99	1734.	2 pièces
100	1735.	6 pièces
101	1736.	3 pièces
102	1737.	1 pièce
103	Procès-verbal d'adjudication de l'entretien de Marie-Joseph et	

Antoine-Maximilien Havet, orphelins. 1713.

1 pièce

104 Injonction donnée à Bernard Francome, propriétaire d'une maison en ruine louée par une veuve et quatre enfants, d'y apporter les réparations nécessaires. 1738.

1 pièce

105 Placard de Louis-François Vandergracht, grand bailli de Tournai, Tournaisis, Mortagne et Saint-Amand, interdisant aux gens de Loi de son ressort d'appliquer un règlement émanant de l'intendant de la Flandre française et relatif à l'entretien des pauvres. [1751].

1 pièce

VI. CULTE

*106 - 113 ACQUITS ET JUSTIFICATIFS AUX COMPTES DE L'ÉGLISE.
1660-1749.*

106	1660.	4 pièces
107	1661.	3 pièces
108	1683.	2 pièces
109	1685.	1 pièce
110	1698.	1 pièce
111	1743.	1 pièce
112	1748.	1 chemise
113	1749.	2 pièces
114	Requête de J[ean]-B[aptiste] Carion, pasteur de Bruyelle, à l'évêque de Tournai, pour pouvoir abattre quelques arbres dans le cimetière du lieu, afin de financer les travaux à l'une des nefs de l'église. 1664.	1 pièce
115	Pièces touchant l'assiette de cotisation d'une taille extraordinaire pour la refonte de la cloche de l'église. 1715.	2 pièces